

INVITATION A SOUMETTRE UNE OFFRE
ayant pour but l'étude des prix de marché avec la possibilité d'attribuer le contrat
pour l'élaboration de la documentation de construction-exécution concernant le
remplacement de la dalle en béton armé monolithique du plancher du balcon de
la cour au niveau 0 et le remplacement du linteau métallique de la façade arrière
au niveau -1 dans le bâtiment principal de l'Académie Polonaise des Sciences
Centre Scientifique à Paris, y compris l'obtention des autorisations et permis
nécessaires

I. Acheteur :

Académie Polonaise des Sciences Centre Scientifique à Paris
74, rue Lauriston, 75116 Paris
e-mail : administration@paris.pan.pl

II. Description de l'objet de la commande :

1. Objet de la commande est :

- 1) l'élaboration de la documentation de construction-exécution concernant le remplacement de la dalle en béton armé monolithique du plancher du balcon de la cour au niveau 0 et le remplacement du linteau métallique de la façade arrière au niveau -1 du bâtiment principal de l'Académie Polonaise des Sciences Centre Scientifique à Paris, 74 rue Lauriston, 75116 Paris;
- 2) l'exécution de l'objet de la commande implique la réalisation de toutes les procédures nécessaires, y compris notamment :
 - a) l'accord de la documentation de projet avec l'autorité de protection du patrimoine (si requis, conformément au droit local) ;
 - b) l'obtention de tous les accords, autorisations, décisions et avis nécessaires prévus par les dispositions légales locales en vigueur, y compris l'autorisation de la protection du patrimoine ainsi que le permis de construire (si requis, conformément au droit local).

2. Dans le cadre de la documentation en question, le Contractant sera également tenu d'accomplir les tâches suivantes :

- 1) élaborer le cahier des spécifications techniques d'exécution et de réception des travaux pour chaque corps de métier ;
- 2) établir les devis estimatifs des travaux détaillés par corps de métier, accompagnés d'un récapitulatif global des coûts tenant compte des étapes ;
- 3) procéder, sur demande écrite préalable (par e-mail) de l'Acheteur, à la mise à jour des devis estimatifs (au maximum trois fois), dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la réception de la notification ;
- 4) obtenir toutes les décisions et avis, y compris les permis définitifs, avis, accords, expertises, fonds cartographiques, conditions techniques et autres documents nécessaires à l'élaboration de la documentation et à l'exécution des travaux de

construction qui en découleront (conformément aux dispositions légales locales en vigueur) ;

- 5) remettre à l'Acheteur le permis définitif pour l'exécution des travaux de construction ;
- 6) en cas de lancement par l'Acheteur d'une procédure de passation d'un marché public pour la réalisation des travaux de construction fondés sur la documentation élaborée – fournir, par écrit ou par voie électronique, toutes explications et clarifications concernant le projet et les solutions qu'il contient, dans un délai de 48 heures à compter de leur réception par courrier électronique de l'Acheteur ;
- 7) assurer le suivi de l'auteur pendant l'exécution des travaux de construction réalisés sur la base de la documentation de construction-exécution ;
- 8) établir la documentation en 3 exemplaires en version papier ainsi qu'en 1 exemplaire en version électronique sur support externe de type clé USB (en version modifiable et en PDF) ;
- 9) prévoir dans le projet que, pendant l'exécution des travaux de construction, l'ensemble du bâtiment du Centre restera en exploitation.

3. La documentation doit être élaborée sur la base des recommandations issues de l'Expertise de l'état technique, notamment de la structure du plancher de la cour, constituant la **Pièce jointe n° 3 à la présente Invitation**, ainsi que de l'Inventaire architectural et de construction constituant la **Pièce jointe n° 4 à la présente Invitation**.

4. L'Acheteur **recommande** d'effectuer une visite sur site dans le bâtiment de l'Académie Polonaise des Sciences Centre Scientifique à Paris **avant le dépôt de l'offre**, afin de procéder aux relevés et d'obtenir toutes les informations nécessaires concernant les conditions et circonstances susceptibles de survenir lors de l'exécution de la commande. Les visites seront possibles du lundi au vendredi, de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00, après accord préalable sur la date et l'heure de la visite avec l'Acheteur par courrier électronique à l'adresse suivante : administration@paris.pan.pl.

5. Code CPV de la commande :

- 71220000-6 - Services de conception architecturale,
- 71320000-7 - Services d'ingénierie en matière de conception,
- 71248000-8 - Supervision du projet et de la documentation.

III. Délai d'exécution de la commande :

La commande doit être exécutée dans un délai de 60 jours calendaires à compter de la date de signature du contrat.

IV. Conditions de participation à la procédure applicable aux Contractants qui demandent un marché public :

- 1) Peuvent soumissionner les Contractants ayant correctement exécuté, au cours des trois dernières années précédant la date limite de dépôt des offres, ou, si la durée d'activité est plus courte, pendant cette période, au moins deux prestations

correspondant à la description de l'objet de la commande. La liste des prestations figure en **Pièce jointe n° 5 à l'Invitation**.

- 2) Le Contractant remplira la condition s'il peut démontrer qu'il dispose de personnes capables d'exécuter la commande, à savoir :
 - a) pour les services de conception architecturale (CPV 71220000-6), le Contractant doit disposer d'une personne titulaire d'un titre d'architecte, inscrite à l'Ordre des architectes en France, ayant une expérience dans la réalisation d'au moins deux projets complets de construction et de rénovation d'un bâtiment ou d'une partie de celui-ci, avec obtention des décisions administratives nécessaires à l'exécution des travaux issus de ces projets;
 - b) pour les services d'ingénierie (CPV 71320000-7), le Contractant doit disposer de personnes possédant les qualifications et l'expérience requises conformément à la législation française ;
 - c) Le Contractant est tenu d'assurer la fonction de maîtrise d'œuvre selon le droit français, incluant l'élaboration de la documentation et le suivi de l'auteur.

La liste des personnes figure en **Pièce jointe n° 6 à l'Invitation**

- 3) Le Contractant et les personnes exerçant des fonctions de conception sont tenus de disposer, à la date de conclusion et pendant toute la durée du contrat, d'une assurance décennale obligatoire, conformément à la législation française, d'un montant minimum de 500 000,00 €.
- 4) Le Contractant doit être en situation financière garantissant l'exécution correcte de la commande et avoir la capacité d'exercer son activité sur le territoire français (numéro SIRET ou collaboration avec un partenaire local remplissant ces conditions).
- 5) La documentation de projet, les accords, autorisations, décisions ainsi que l'ensemble de la correspondance avec les autorités françaises doivent être rédigés en langue française.
- 6) La procédure est destinée aux Contractants qui ne font pas l'objet de l'exclusion prévue à l'art. 7 paragr. 1 de la loi du 13 avril 2022 relative aux solutions particulières dans le domaine de la lutte contre l'agression contre l'Ukraine et de la protection de la sécurité nationale et prévue à l'article 5k du règlement (UE) n° 833/2014 du Conseil du 31 juillet 2014 concernant des mesures restrictives liées aux actions de la Russie déstabilisant la situation en Ukraine.

V. Critère d'évaluation des offres :

Le prix le plus bas parmi toutes les offres non rejetées.

Le prix doit inclure l'ensemble des coûts engagés par le Contractant pour l'exécution de l'objet de la commande dans le cadre indiqué au point II de l'Invitation.

VI. Méthode de préparation et de soumission de l'offre

Le dossier d'offre comprend :

- 1) « Formulaire d'offre » – **Pièce jointe n° 1 à l'Invitation**,
- 2) « Liste des prestations » – **Pièce jointe n° 5 à l'Invitation**,
- 3) « Liste des personnes » – **Pièce jointe n° 6 à l'Invitation**,
- 4) copie de l'assurance responsabilité civile professionnelle (RC professionnelle).

L'offre, signée par le représentant autorisé du Contractant, doit être envoyée sous forme électronique (fichier pdf recommandé) à l'adresse administration@paris.pan.pl

VII. Date limite de dépôt des offres :

L'offre doit être soumise jusqu'au 28/09/2025 à 23h59 à l'adresse électronique indiquée au point VI de l'Invitation.

VIII. Informations sur le mode de communication entre l'Acheteur et les Contractants :

Les questions du Contractant relatives à la commande peuvent être adressées au plus tard 3 jours ouvrables avant la date limite de soumission des offres à l'adresse administration@paris.pan.pl

IX. Autres dispositions importantes concernant la procédure:

- 1) Le Contractant reste lié par son offre pendant 30 jours (le délai de validité de l'offre commence à courir à l'expiration du délai de dépôt des offres.
- 2) L'Acheteur se réserve le droit d'effectuer uniquement l'estimation de la valeur du marché en s'appuyant sur l'étude du marché effectuée sur la base des offres soumises pour cette Invitation sans sélectionner une offre et sans attribuer un contrat dans le cadre de la présente Invitation.
- 3) L'Acheteur se réserve le droit de négocier le prix des offres soumises.
- 4) Tout Contractant ne remplissant pas les conditions de participation prévues au point IV de l'Invitation sera exclu de la procédure et son offre sera rejetée.
- 5) Chaque Contractant est autorisé à soumettre une seule offre.
- 6) L'Acheteur n'accepte pas le dépôt d'offres portant exclusivement sur un seul corps de métier.
- 7) L'Acheteur se réserve le droit de demander des éclaircissements concernant les offres soumises, d'adresser des questions complémentaires relatives aux offres et de convoquer les Contractants afin de compléter les offres soumises.
- 8) Le contrat sera attribué sur la base du modèle de contrat en vigueur prévu par l'Acheteur, sous réserve du point 2.
- 9) Le Contractant assume tous les coûts liés à la préparation et à l'envoi de l'offre en réponse à la présente Invitation.
- 10) L'Acheteur se réserve le droit de vérifier la déclaration présentée dans le formulaire d'offre.
- 11) Avant l'attribution du marché, le Contractant dont l'offre est retenue conformément au point V de l'Invitation, est tenu de signer la déclaration de la pièce jointe n° 2 à l'Invitation.
- 12) Veuillez noter que les dispositions de la loi sur les marchés publics du 11 septembre 2019 ne s'appliquent pas dans cette procédure (i.e. Journal officiel 2024 pos. 1320).

X. Clause d'information:

Conformément à l'article 13, paragraphes 1 et 2, du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement général sur la protection des données), nous informons que :

- 1) L'administrateur des données personnelles du Contractant est l'Académie Polonaise des Sciences, Pl. Defilad 1, 00-901 Varsovie. Les données personnelles du Contractant ont été fournies volontairement à des fins liées à la conclusion et à l'exécution du contrat et ne seront mises à la disposition que des entités autorisées par la loi. Le Contractant a le droit d'accéder à ses données et de les corriger.

- 2) Le délégué à la protection des données peut être contacté à l'adresse mail : iod@pan.pl.
- 3) Les données personnelles du Contractant seront traitées, car c'est nécessaire à la conclusion et à l'exécution du contrat et s'effectue sur la base du présent contrat (article 6, paragraphe 1, point b), du RGPD.
- 4) Les données personnelles du Contractant ne seront pas transférées à un pays tiers/ une organisation internationale.
- 5) Les données personnelles du Contractant seront traitées et stockées jusqu'à ce que l'obligation légale résultant de la loi cesse d'exister.
- 6) Le Contractant a le droit d'accéder à ses données et de les rectifier, supprimer (si la loi le permet), limiter leur traitement ainsi que le droit de transférer des données et le droit d'opposition.
- 7) Le Contractant a le droit de déposer une plainte auprès du Président du Bureau de la protection des données personnelles lorsqu'il estime que le traitement de ses données personnelles viole les dispositions du Règlement général sur la protection des données personnelles du 27 avril 2016.
- 8) Les données personnelles du Contractant ne seront pas traitées de manière automatisée, y compris sous forme de profilage.

Pièces jointes à l'Invitation :

1. Pièce jointe n° 1 – Formulaire d'offre.
2. Pièce jointe n° 2 – Déclaration du Contractant.
3. Pièce jointe n° 3 – Expertise de l'état technique, notamment de la structure du plancher de la cour, datée de décembre 2023.
4. Pièce jointe n° 4 – Inventaire architectural et de construction, Tome I, daté de décembre 2023.
5. Pièce jointe n° 5 – Liste des prestations.
6. Pièce jointe n° 6 – Liste des personnes.